



Une correspondance de la BNDG permet d'élucider une affaire non résolue

Il était populaire au sein de la communauté et fréquentait régulièrement l'église. Il réunissait des fonds pour des œuvres de bienfaisance locales.

Pourtant, il avait également un côté sombre. Cet homme de 36 ans, père de trois enfants, a plaidé coupable au viol brutal d'une adolescente de l'Ontario en 1998 et a été condamné à cinq ans de prison.

32

Il serait probablement libre aujourd'hui si ce n'était de la Banque nationale de données génétiques.

L'agression, décrite comme « ignoble et répugnante » par le juge présidant le procès, a eu lieu dans une rue résidentielle de Bowmanville, Ontario. La victime revenait chez elle à pied après avoir passé la soirée avec des amis, lorsqu'elle a été saisie par derrière, traînée sous un arbre et projetée au sol. L'attaquant, le visage recouvert d'une cagoule, la menaçait d'un poignard. La victime a été agressée sexuellement et frappée à la tête et au dos.

Pendant trois mois, les policiers ont recherché intensément l'agresseur. Ils ont interviewé plus de 40 personnes et obtenu des échantillons d'ADN de 20 suspects potentiels. Les échantillons ont été soumis au Centre des sciences judiciaires de Toronto à des fins de comparaison avec l'ADN de l'agresseur, extrait de preuves biologiques prélevées sur la victime. Il n'y avait aucune correspondance et les policiers étaient à court de pistes.

La chance a souri aux policiers quelques années plus tard, lorsque le contrevenant a été reconnu coupable de voies de fait causant des lésions corporelles dans une autre ville de l'Ontario. En vertu de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, qui venait d'entrer en vigueur, il a été obligé de fournir un échantillon sanguin pour l'établissement de son profil génétique à la BNDG à Ottawa.

Peu après, le personnel de la BNDG a réussi à établir une correspondance avec l'agression sexuelle non résolue de 1998.

Selon le détective qui dirigeait l'enquête policière, « cela prouve que les fonds consacrés à la banque de données permettent aux policiers de trouver et de condamner des prédateurs sexuels, même en présence d'un petit nombre de preuves. Sans la Banque nationale de données génétiques, ce prédateur serait toujours en liberté. »